



REUNION DU 29 NOVEMBRE 2012

HARMONISATION RETRAITE

L'accord existant sur les retraites peut être dénoncé par l'entreprise. Si c'est le cas, ce dernier ne perdurera plus que 3 mois de préavis + 12 mois de renégociation, avec au terme, le risque de voir la société décider unilatéralement des termes du nouvel accord, donc, très certainement des hausses de cotisations à prévoir pour les salariés.

Il était donc préférable de négocier afin de réviser un nouvel accord, qui ne pénalisera pas les salariés. C'est ce que la CFTC a décidé de faire.

Début des négociations pour aboutir à ce qui suit :

A/ Cadres et cadres bis

1/ Taux ARCOO

Les fusions entre Infotec Risys et Ricoh font que le tx de base de retraite complémentaire Arcoo passe de 8% à 7.8% pour tous les salariés >>> **tx appelé = 9.75% sur la feuille de paie au lieu de 10%**

La répartition part patronale et la part salarié ne change pas
Elle reste à 75.2% pour la société (PP) et 24,8%% pour les salariés (PS)

L'impact sur la **nouvelle cotisation du taux appelé** :

Pour les salariés Ricoh >> -0.62pts

Pour les salariés Risys >> -0.52pts

Pour les salariés Infotec >> -0.97pts

2/ Taux AGIRC

Pour les cadres Article4 et assimilés 4bis (coefficients compris entre 335 et 365)

Les fusions entre Infotec Risys et Ricoh n'ont eu aucune incidence sur le taux de cotisation retraite.

B/ Pour les non cadres Art 36 (coefficients compris entre 270 et 305)

Taux Arcoo

Le nouveau tx de base est de 6.05% >>> **tx appelé = 7.56% sur la feuille de paie**

La **nouvelle répartition** >> PP 66.93% ET PS 33.07%

L'impact sur la **nouvelle cotisation du taux appelé**

Pour les salariés Ricoh >> +0.02pts

Pour les salariés Risys >> +0.02pts

Pour les salariés Infotec >> -0.95pts

C/ Pour les non cadres (coefficients compris entre 170 et 255)

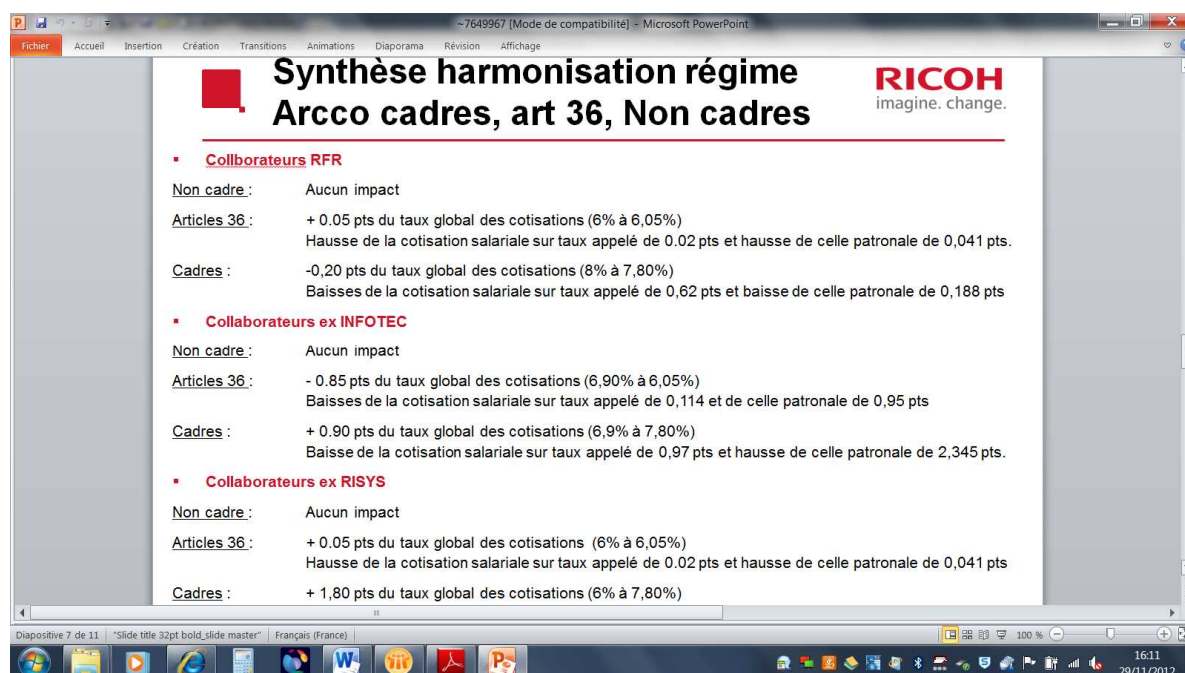
Tx Arcoo >> aucun changement

Tx appelé = 7.5%

La répartition PP et PS est de respectivement 60% et 40%

Début des prestations >>>> janvier 2013

SYNTHESE



Synthèse harmonisation régime Arcco cadres, art 36, Non cadres

RICOH
imagine. change.

- **Collaborateurs RFR**
 - Non cadre :** Aucun impact
 - Articles 36 :** + 0,05 pts du taux global des cotisations (6% à 6,05%)
Hausse de la cotisation salariale sur taux appelé de 0,02 pts et hausse de celle patronale de 0,041 pts.
 - Cadres :** -0,20 pts du taux global des cotisations (8% à 7,80%)
Baisses de la cotisation salariale sur taux appelé de 0,62 pts et baisse de celle patronale de 0,188 pts
- **Collaborateurs ex INFOTEC**
 - Non cadre :** Aucun impact
 - Articles 36 :** - 0,85 pts du taux global des cotisations (6,90% à 6,05%)
Baisses de la cotisation salariale sur taux appelé de 0,114 et de celle patronale de 0,95 pts
 - Cadres :** + 0,90 pts du taux global des cotisations (6,9% à 7,80%)
Baisse de la cotisation salariale sur taux appelé de 0,97 pts et hausse de celle patronale de 2,345 pts.
- **Collaborateurs ex RISYS**
 - Non cadre :** Aucun impact
 - Articles 36 :** + 0,05 pts du taux global des cotisations (6% à 6,05%)
Hausse de la cotisation salariale sur taux appelé de 0,02 pts et hausse de celle patronale de 0,041 pts
 - Cadres :** + 1,80 pts du taux global des cotisations (6% à 7,80%)



TABLEAU REPRENANT QUELQUES EXEMPLES CHIFFRES en euros CI-DESSOUS

Microsoft PowerPoint -7649967 [Mode de compatibilité] - Affichage

Fichier Accueil Insertion Création Transitions Animations Diaporama Révision Affichage

• Cadres : Salaire mensuel brut de 3 500 € (PMSS 3 031 €)

CADRE Arcco	Cotisations actuelles RFR 8% - Infotec 6,9% - Risys 6%		Cotisations 7,80% Répartition 75,2/24,8 post harmonisation au 01/01/13		Ecart
Ricoh	2,48 %	75,17 €	2,418 %	73,29 €	-1,88 €
Infotec	3,45 %	104,57 €	2,418 %	73,29 €	-31,28 €
Risys	3,00 %	90,93 €	2,418 %	73,29 €	-17,64 €

CADRE Arcco	Cotisations actuelles RFR 8% - Infotec 6,9% - Risys 6%		Cotisations 7,80% Répartition 60/40 post harmonisation au 01/01/13		Ecart
Ricoh	2,48 %	75,17 €	3,90 %	118,21 €	+43,04 €
Infotec	3,45 %	104,57 €	3,90 %	118,21 €	+13,64 €
Risys	3,00 %	90,93 €	3,90 %	118,21 €	+27,28 €

• Article 36 : salaire mensuel brut de 2 800 €

ART. 36 Arcco	Cotisations actuelles RFR 6% - Infotec 6,9% - Risys 6%		Cotisations 6,05% Répartition 66,93/33,07 post harmonisation au 01/01/13		Ecart
Ricoh	2,48 %	69,44 €	2,50 %	70 €	+0,56 €
Infotec	3,45 %	96,60 €	2,50 %	70 €	-26,6 €
Risys	3,00 %	84,00 €	2,50 %	70 €	-14 €

ART. 36 Arcco	Cotisations actuelles RFR 6% - Infotec 6,9% - Risys 6%		Cotisations 6,05% Répartition 60/40 post harmonisation au 01/01/13		Ecart
Ricoh	2,48 %	69,44 €	3,0252 %	84,71 €	+15,27 €
Infotec	3,45 %	96,60 €	3,0252 %	84,71 €	-11,89 €
Risys	3,00 %	84,00 €	3,0252 %	84,71 €	+0,71 €

RICOH

VOS ELUS **CFTC** AU COMITE D'ENTREPRISE RESTENT A VOTRE DISPOSITION

Michel CERVONI – CAF DNCS - ☎ 06.19.68.20.62

Christophe MENU – ITSD UO NORD - ☎ 06.22.70.81.04

Béatrice LIUGUES – IDV CR - ☎ 06.60.19.47.04

Christian IVANES – Responsable Plans - ☎ 06705385 20

Eliane BEYLER - APC - ☎ 03.88.68.28.04

Jean Philippe LOPEZ – ESCRC IDF - ☎ 06.73.99.06.28

Giuseppe FERLAZZO - ESRC IDF - ☎ 06.08.69.92.09